

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat  
**Titre :** Devoirs Accompagnés - un accompagnement pour toutes et tous  
**Initiant-e(-s) :** Sevgi Koyuncu

---

Les devoirs accompagnés permettent aux élèves de développer leur autonomie et leur sens des responsabilités en travaillant de manière indépendante à la maison. Ce dispositif les aide à acquérir des compétences organisationnelles et de gestion du temps. Encourager les enfants à faire leurs devoirs en leur offrant un espace de travail approprié, où ils et elles puissent se concentrer pleinement, est bénéfique à leur développement et à leur bien-être.

Le rôle du ou de la professionnel-le des devoirs accompagnés vise à garantir un environnement propice à la concentration, à un dialogue ouvert et constructif avec chaque enfant, en faisant le point sur ses devoirs, en l'encourageant à s'investir pleinement dans ses tâches scolaires et en veillant à ce qu'il ou elle puisse travailler dans le calme et la sérénité.

Dans cet accompagnement, chaque enfant est en droit de se sentir écouté, compris et soutenu dans son parcours d'apprentissage.

Toutefois, les devoirs scolaires sont régulièrement débattus. Occasion de pratiquer les matières apprises en classe, ils sont inefficaces si l'élève n'a pas acquis l'autonomie pour les réaliser, et que sa famille ne peut pas apporter l'aide nécessaire. « Il y a un consensus des professionnels : les devoirs à domicile sont facteurs d'inégalités entre les élèves » disait une représentante de la Direction générale de l'enseignement obligatoire dans le 24 Heures du 23.08.2021.

Le concept des devoirs accompagnés ne vise pas en tant que tel à offrir un soutien éducatif adapté aux besoins spécifiques des enfants, en particulier ceux issus de familles non francophones et/ou migrantes. Cependant, ces enfants peuvent avoir des besoins différents, dus par exemple à l'allophonie, à des troubles d'apprentissages ou encore à des troubles du comportement. Il est essentiel de reconnaître cette diversité autrement que par des mots, et de proposer un soutien adapté. Cela peut inclure des mesures telles que des cours particuliers ou des programmes d'appui spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des enfants issus de familles migrantes, en tenant compte de leur niveau de maîtrise du français et de leurs ressources financières. Cela pourrait aussi se concrétiser par l'engagement d'enseignant-e-s spécialisé-e-s, d'enseignant-e-s de Français Langue étrangère (FLE) ou d'autres professionnel-le-s compétent-e-s pour intervenir auprès de ces élèves à besoins particuliers.

Du reste, dans une perspective non-discriminante pour ces élèves, il serait également opportun d'entreprendre de telles démarches en renversant la notion d'élèves « BÉP », pour lui préférer la conception d'élèves à *ressources éducatives particulières*. Il s'agit non seulement de reconnaître et valoriser l'individu, mais aussi de mobiliser son bagage et son parcours, pouvant être source de nouvelles connaissances et d'approches différenciées pour tou-te-s les élèves. Dans cette perspective, c'est l'institution scolaire et ses acteurs-rices qui font l'objet de besoins éducatifs particuliers et

# Conseil communal de Lausanne

---

qui nécessitent des moyens ainsi qu'une formation adéquate pour mobiliser les ressources de l'élèves.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

-Soumettre au Conseil communal un bilan en matière d'accès des élèves à besoins éducatifs particuliers aux devoirs accompagnés à Lausanne, ainsi qu'une analyse des besoins actuels des élèves, en distinguant clairement les besoins spécifiques de certaines catégories de population scolaire.

-Invite la Municipalité à effectuer un bilan des devoirs accompagnés lausannois, en examinant en particulier :

1- Est-ce que les DAC répondent aux besoins tous les enfants, y compris ceux dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les parents ont moins de ressources socio-économiques ?

2- Les besoins des enfants allophones et de ceux dont la langue maternelle est le français sont-ils les mêmes ?

3 - Quel soutien spécifique est prévu pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français ?

4- Quel type de soutien faudrait-il proposer à ces enfants au nom de l'égalité des chances ?

5- Distinguer, en fonction des ressources spécifiques à chaque élèves dans le cadre de leur participation à des devoirs accompagnés, les besoins divers des professionnel-le-s qui interagissent avec les apprenant-e-s, et proposer des encadrements adaptés, qu'il s'agisse des élèves allophones, des élèves avec des troubles divers ou de tout autre élève.

---

Lausanne, le 12 mars 2024

Signataire(s) :



-----  
*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :*